

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'EAUBONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
08/10/2020	Nombre de conseillers en exercice :	35
	Nombre de conseillers présents	30
	Nombre de conseillers représentés :	5
	Nombre de conseillers votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE QUATORZE OCTOBRE, A VINGT HEURES QUARANTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 08 octobre 2020, en application des articles L.2121-10, pour les délibérations n°124 à 137 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les délibérations n°122 & 123, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTÉI Christine, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, M. LOUVRADOUX Francis, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Évelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, M. LE FUR Corentin, M. BERTHAULT Grégoire, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE à l'ouverture de la séance :

Mme JACOB Aurore ayant donné pouvoir à M. LE FUR Corentin

ÉTAIENT ABSENTES REPRÉSENTÉES, jusqu'à 20h46 :

Mme ROINÉ Corinne ayant donné pouvoir à Mme MANA Julia
Mme DÉCHAUX BEN MANSOUR Hanen ayant donné pouvoir à Mme MATTEI Christine

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE, jusqu'à 20h55 :

Mme CHAPOY Suzanne ayant donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ, jusqu'à 21h27 :

M. LE DÛS Bernard ayant donné pouvoir à M. AUBIN Jean

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

Le Conseil Municipal :

- Prend acte des décisions prises Madame la Maire (du n° 2020/270 du 16.09.2020 au n° 2020/285 du 01.10.2020) en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approuve à l'unanimité (35 voix) les procès-verbaux des séances des 3 juillet, 16 juillet et 17 juillet 2020 ;

2020/122 – Contrôle du caractère d'urgence justifiant le raccourcissement du délai de convocation à un jour franc

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le caractère d'urgence des points inscrits à l'ordre du jour justifiant le raccourcissement du délai de convocation à un jour franc.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENÉY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2020/123 – Protocole de préfinancement de travaux de réfection par les assureurs destiné à permettre la reprise du chantier du Gymnase Georges HÉBERT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le protocole de préfinancement de travaux de réfection par les assureurs MMA IARD SA/ MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES, la société ALLIANZ et la MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS d'un montant total de 669.032,86 € HT destiné à permettre la reprise du chantier du gymnase Georges HEBERT et autorise Madame la Maire à signer ledit protocole. Il a également pris connaissance de la teneur de la présentation de Maître Julien AUCHET, réalisée dans le cadre d'une suspension de séance intervenue entre 20h53 et 21h06, concernant les aspects juridiques liés à la conclusion dudit protocole.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENÉY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2020/124 – Budget général de la Ville – Décision modificative n° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 du Budget Ville pour l'exercice 2020.

32 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENÉY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, Mme CHAPOY Suzanne, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

3 abstentions : M. COLLET Hervé, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, non-inscrits.

2020/125 – Demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration et aux projets musicaux des établissements d'enseignement artistique spécialisés en musique, danse et théâtre pour l'année 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise une subvention d'un montant de 15 561 € pour l'année 2020, pour l'aide à la structuration du conservatoire à rayonnement communal de la Ville d'Eaubonne, et une subvention d'un montant total de 6 805 € pour l'année 2020, pour l'aide aux deux projets du conservatoire à rayonnement communal de la Ville d'Eaubonne et d'établir à cet effet les demandes adéquates auprès de la Direction de l'Action Culturelle du Département du Val d'Oise.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENÉY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2020/126 – Renouvellement du partenariat avec l'association Cultures du Cœur Val d'Oise pour la saison 2020/2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville d'Eaubonne et *Cultures du Cœur* pour la saison 2020-2021 de L'Orange Bleue, espace culturel d'Eaubonne, fixant le nombre de places données à l'association.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2020/127 – Convention de partenariat tripartite entre l'Institut Médicoéducatif (IME) Daniel SÉGURET, le Théâtre du Cristal et la Ville d'Eaubonne

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention tripartite avec l'IME Daniel SEGURET et le Théâtre du Cristal fixant les engagements et les modalités du partenariat pour la durée de la saison culturelle 2020/2021.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2020/128 – Vente de la tondeuse hélicoïdale Kubota AM 3300 n° 50095

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer les documents de cession de la tondeuse hélicoïdale AM3300 N°50095, au prix de 5 775 €, à M. Rachid BOULAWAN – résidant au 13 rue des Chênes, 93100 Montreuil -.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2020/129 – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'association Les Retraités d'Eaubonne

A la majorité, le Conseil Municipal désigne une déléguée titulaire :

Membre élue
Corinne ROINÉ

28 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* M. COLLET Hervé, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

6 abstentions : M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, Mme CHAPOY Suzanne, Mme CHARBONNIER Martine, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, non-inscrits.

1 voix contre : Mme MENEY Maryse, non-inscrite.

2020/130 – Désignation de deux représentants titulaires du Conseil Municipal et de leur suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne deux représentants titulaires du Conseil Municipal ainsi qu'un suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées auprès de la Communauté d'Agglomération VALPARISIS :

Candidatures proposées	
Représentants titulaires	Représentant suppléant
Marie-José BEAULANDE	Nicolas CHEMTOB
Jean AUBIN	

27 voix pour : groupe *Eaubonne notre Ville, Ensemble !* M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

8 abstentions : M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, M. CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, non-inscrits.

2020/131 – Convention liée au fonctionnement de la maternité de l'hôpital Simone-Veil, relative au Carré des Nuages du cimetière d'Eaubonne

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention relative à l'organisation de l'inhumation des enfants sans vie au Carré des nuages du cimetière d'Eaubonne avec l'hôpital *Simone Veil*, autorise Madame La Maire à signer la convention et à engager toutes les démarches relatives à sa mise en œuvre, et autorise la mise à disposition gratuite de concessions de 2 m² pour l'enterrement des enfants nés sans vie pour lesquels l'inhumation n'aura pas été organisée par les parents.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Marline, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2020/132 – Ressources Humaines – Modification du calcul du complément indemnitaire annuel (CIA)

A la majorité, le Conseil Municipal modifie l'article 3 de la délibération n°2018-083 du 30 mai 2018 portant modification de la délibération portant refonte du régime indemnitaire. Il décide d'instaurer pour l'avenir le complément indemnitaire annuel selon les dispositions suivantes, abrogeant et remplaçant l'actuel article 3 :

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Au-delà de l'IFSE, les agents vont percevoir un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de leur engagement professionnel et de leur manière de servir.

Conformément aux dispositions arrêtées, la part variable dépend de la manière dont l'agent occupe son emploi. Elle est déterminée d'après les résultats obtenus, au regard des objectifs fixés lors de l'évaluation individuelle et selon la manière de servir, arrêtés lors de l'entretien professionnel.

Les principes de la démarche

Une prime annuelle est instituée, à laquelle la collectivité attribue un Montant Moyen Annuel par Agent (MMAA) de 405 euros (proratisée pour un agent à temps non complet ainsi que pour un poste créé en cours d'année).

Cette prime est distribuée par aires de répartition, définies par l'autorité territoriale sur proposition des Directeurs, au sein desquelles le montant à répartir est calculé en multipliant le MMAA par le nombre d'agents.

La distribution de ce montant entre les agents composant l'aire de répartition repose sur les critères mettant en valeur l'engagement professionnel des agents, évalués lors de l'entretien professionnel, présentés dans le tableau ci-dessous.

Chacun de ces critères est noté de 1 à 10, ce qui permet d'attribuer une note sur 320 (une pondération de 1.33 est appliquée aux notes obtenues par les agents n'exerçant pas de fonctions d'encadrement).

Domaines	Critères
Qualités professionnelles	Adaptation
	Autonomie
	Organisation
	Capacité d'anticipation
	Esprit d'analyse
	Ponctualité
	Respect des délais
	Sens du service public
Compétences professionnelles et techniques	Appliquer les consignes / commandes et en rendre compte
	Se positionner et assumer les responsabilités de son poste
	Curiosité à acquérir ou développer les connaissances théoriques
	Efficacité / Qualité de réalisation des missions
	Force de proposition / prise d'initiative
	Maîtrise de la technicité du poste
	Gestion des moyens (prévoir, gérer et respecter)
	Respect du cadre légal et réglementaire

Capacités relationnelles	Capacité à accepter l'analyse professionnelle
	Capacité à partager / aptitude au dialogue
	Capacité à travailler en équipe et en transversalité
	Maîtrise de soi
	Communication écrite
	Communication orale
	Qualité des relations avec la hiérarchie
	Qualité des relations avec le public
Capacité d'encadrement	Capacité à porter un projet
	Capacité à organiser, prioriser et programmer
	Capacité à animer une équipe et accompagner les agents individuellement
	Aptitude à motiver ses agents
	Aptitude à déléguer et à contrôler
	Capacité à analyser les pratiques professionnelles
	Sens de l'écoute et du dialogue avec son équipe
	Capacité à prévenir et gérer les conflits

Calcul de la note de valeur professionnelle

La note sur 320 de la dernière évaluation (année n-1) sert de base au calcul d'une *note de valeur professionnelle*.

Lorsque la note de l'année n-1 est meilleure que celle de l'année n-2, un bonus de progression correspondant à la moitié de la progression est ajouté à la note de l'année n-1 afin de composer la *note de valeur professionnelle*, laquelle ne peut dépasser 320. Ce bonus de progression ne sera pas appliqué au cours de la première année de mise en œuvre de la nouvelle notation sur 320.

Lorsque l'agent n'a pas pu être évalué au cours de l'année n-1, la *note de valeur professionnelle* est établie à partir de la seule note sur 320 de l'année n-2. De façon transitoire, et pour la seule première année de mise en œuvre de la nouvelle notation sur 320, l'agent n'ayant pas pu être évalué au cours de l'année n-1 se verra attribuer une note de valeur professionnelle correspondant à la moyenne des notes de son aire de répartition.

Lorsque l'agent n'a pas pu être évalué au cours des années n-1 et n-2, la *note de valeur professionnelle* attribuée correspond à la moyenne des notes de l'aire de répartition.

Bonifications

Au sein de chaque aire de répartition, des bonifications sont calculées en appliquant la formule suivante :

$$x = (\text{Note de l'agent} - \text{Note mini}) * 2 / (\text{Note max} - \text{Note min})$$

si $x \geq 1$, **coefficient retenu = x**
 si $x < 1$, **coefficient retenu = 1**

Le résultat pratique de la mise en œuvre de ce calcul est :

- que toute note se rapprochant davantage de la note minimum de l'aire que de la note maximum se voit appliquer un coefficient 1 ;
- que toute note se rapprochant davantage de la note maximum de l'aire que de la note minimum bénéficie d'un coefficient majoré pouvant aller jusqu'à 2, cette majoration étant proportionnelle à la proximité de la note avec la note maximum.

L'application de cette bonification aux *notes de valeur professionnelle* permet d'établir les *notes bonifiées*.

Répartition

Le montant à répartir – calculé en multipliant le MMAA par le nombre d'agents composant l'aire de répartition – est distribué au prorata des *notes bonifiées*.

Le montant par agent est réduit au *prorata temporis* pour les agents à temps partiel et à temps non complet.

Les montants plafonds du CIA sont déterminés selon le classement des postes présenté en annexe 1.

Versement de la prime

Cette prime est annuelle ; elle sera versée en une seule fois avec la paie de février de l'année N (afin de pouvoir prendre en compte l'entretien professionnel dont la campagne est organisée au cours du dernier trimestre de l'année N -1). Elle fera l'objet d'un arrêté d'attribution individuelle.

Sont éligibles au CIA les agents titulaires et stagiaires, les contractuels de droit public sur un poste permanent et agents contractuels effectuant des remplacements à partir de 6 mois en équivalent temps plein (à l'exception des cadres d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, des assistants territoriaux d'enseignement artistique et de gardiens de police municipale), et ce après 6 mois de présence dans la collectivité au titre de l'année évaluée.

Les agents ayant bénéficié d'une mobilité interne pendant l'année de référence seront inclus dans l'aire de répartition dans laquelle ils auront travaillé pendant au moins 6 mois de l'année de référence.

Les présentes dispositions rentrent en vigueur à compter de l'exécution de la présente délibération et pour le versement du complément indemnitaire annuel 2020 en février 2021.

Le Conseil Municipal dit également que les autres articles demeurent inchangés.

29 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !*, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

6 voix contre : M. Grégoire DUBLINEAU, Mme MENY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, non-inscrits.

2020/133 – Ressources Humaines – Autorisation des contrats d'apprentissage pour l'année universitaire 2020/2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le recours au contrat d'apprentissage, de conclure dès la rentrée scolaire 2020-2021, 7 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation (durée du contrat)
Direction des Ressources Humaines	1	Responsable Ressources Humaines	2 ans
Direction des Systèmes Information Télécommunication	1	Brevet de Technicien Supérieur Services Informatiques aux Organisations (Solutions d'infrastructures, systèmes et réseaux)	2 ans
Direction de l'Administration Générale et des Affaires juridiques	1	Master 2 – Droit des contentieux	1 an
Direction des Finances et de la Commande Publique	1	Brevet de Technicien Supérieur de comptabilité et de gestion	2 ans
Direction des Finances et de la Commande Publique	1	Master 2 – Droit des contentieux	1 an
Direction de l'Espace Public	1	Brevet Professionnel Aménagements Paysagers	2 ans
Direction de l'Espace Public	1	Brevet Professionnel Aménagements Paysagers	2 ans

Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020, aux chapitres 011 (*organismes de formation*) et 012 (*masse salariale des apprentis*) et autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2020/134 – Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification par substitution du tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative

Grade créé	Temps de travail	Nombre	Grade supprimé	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Rédacteur	TC	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	01/11/2020

Filière médico-sociale/technique

Grade créé	Temps de travail	Nombre	Grade supprimé	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Adjoint technique	TC	1	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	01/10/2020

Filière technique

Grade créé	Temps de travail	Nombre	Grade supprimé	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Agent de maîtrise	TC	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	01/11/2020

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENÉY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2020/135 – Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Création

Filière culturelle

Grade créé	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (12h)	1	15/10/2020

Modification par substitution :

Filière culturelle

Grades créés	Temps de travail	Nombre	Grades supprimés	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (8 h 30)	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (5 h)	1	15/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (7 h 30)	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC (7 h)	1	15/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (7 h)	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC (6 h 30)	1	15/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (10 h 30)	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC (11 h 45)	1	15/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (5 h)	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC (15 h 25)	1	15/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (9 h 30)	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC (5 h 30)	1	15/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (11 h)	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC (8 h 30)	1	15/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (7 h 25)	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC (6 h)	1	15/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (13 h 45)	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC (13 h)	1	15/10/2020

Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC (5 h)	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TNC (4 h)	1	15/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TNC (18 h 25)	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TNC (7 h 15)	1	15/10/2020
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	TNC (6 h 30)	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TNC (9 h)	1	15/10/2020

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENÉY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2020/136 – Ressources Humaines : détermination des indemnités de fonctions des élus – Calcul du montant des indemnités de fonctions des élus

A l'unanimité, le Conseil Municipal abroge la délibération n°2020-066 du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé les indemnités des élus. Il approuve le montant des indemnités de fonctions proposés, dit que ces mesures sont applicables à compter du 3 juillet 2020 et que le retrait d'une délégation par arrêté interrompt le versement des indemnités conformément à la réglementation applicable. Il précise que ces indemnités seront revalorisées lors de chaque majoration de traitement appliquée aux fonctionnaires et dit que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, au chapitre 65.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENÉY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2020/137 – Ressources Humaines : détermination des indemnités de fonctions des élus – Majoration de l'enveloppe globale des indemnités de fonctions pour les communes chefs-lieux de canton

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la majoration des indemnités de fonctions proposés, dit que ces mesures sont applicables à compter du 3 juillet 2020 et que le retrait d'une délégation par arrêté interrompt le versement des indemnités conformément à la réglementation applicable et dit que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, au chapitre 65.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENÉY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

La séance est levée à 22h35,

Le 14 octobre 2020,

La Maire,

Marie-José BEULANDE

Le Groupe « Eaubonne Notre Ville » : Mme BEULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle ;
M. DUBLINEAU ; Mme MENÉY ; M. BALLOY ; Mme CHARBONNIER ; M. COLLET ; Mme CHAPOY, non-inscrits ;
M. LE FUR ; Mme JACOB non-inscrits
M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit
Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite